

SYNDICAT MIXTE OUVERT « SEINE ET YVELINES VOIRIE »

**COMITE SYNDICAL**

Séance du 6 novembre 2024

**ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

**LE COMITÉ SYNDICAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5721-1 et suivants,

Vu les délibérations du Conseil départemental des Yvelines du 19 janvier et 29 mars 2024 déclarant la fin d'intérêt interdépartemental des missions en matière de Voirie exercées par l'Etablissement public Interdépartemental 78-92 et approuvant les projets de statuts du SMO Voirie,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 11 mars 2024 déclarant la fin d'intérêt interdépartemental des missions en matière de Voirie exercées par l'Etablissement public Interdépartemental 78-92 et approuvant les projets de statuts du SMO Voirie,

Vu l'arrêté interdépartemental du Préfet des Yvelines et du Préfet des Hauts-de-Seine n° 78-2024-10-16-00005 du 16 octobre 2024 portant création du Syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Voirie »,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Voirie, approuvés par l'arrêté interdépartemental du Préfet des Yvelines et du Préfet des Hauts-de-Seine n° 78-2024-10-16-00005 du 16 octobre 2024 portant création du Syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Voirie »,

Vu les candidatures uniques déposées pour le poste de Premier Vice-Président, Vice-Président (1 et 2) délégués des Hauts-de-Seine et Vice-Président (1 et 2) délégués des Yvelines,  
Vu les résultats des scrutins annexés,

Vu le rapport du doyen d'âge, Président par intérim du Comité syndical,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un Premier Vice-président et de quatre Vice-présidents, conformément à l'article 8-2 des statuts du Syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Voirie »,

## PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

APRES AVOIR PROCEDE AUX OPERATIONS DE VOTE AU SCRUTIN SECRET

### 1/ Election du Premier Vice-Président :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Majorité absolue des membres du Comité Syndical (6/10) : ..6... présents

Nombre de votants : 6

Suffrages exprimés : 5

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de voix obtenues par chaque candidat :

- ~~Madame~~ ou Monsieur : Richard BELPIERRE = 5 voix
- Madame ou Monsieur : ....
- Madame ou Monsieur : ....

~~Madame~~ ou Monsieur BELPIERRE qui a obtenu 5 voix est élu(e) Premier Vice-président du Comité syndical de Seine et Yvelines Voirie et le déclare installé.

### 2/Election du Vice-Président (1) délégué des Hauts-de-Seine :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Majorité absolue des membres du Comité Syndical (6/10) : ..6... présents

Nombre de votants : 6

Suffrages exprimés : 5

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de voix obtenues par chaque candidat :

- ~~Madame~~ ou Monsieur : Denis LARCHERO : 5 voix
- Madame ou Monsieur : ....
- Madame ou Monsieur : ....

~~Madame~~ ou Monsieur LARCHERO qui a obtenu 5 voix est élu(e) Vice-Président (1) délégué des Hauts-de-Seine du Comité syndical de Seine et Yvelines Voirie et le déclare installé.

### 3/Election du Vice-Président (2) délégué des Hauts-de-Seine :

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Majorité absolue des membres du Comité Syndical (6/10) : ..6... présents

Nombre de votants : 6

Suffrages exprimés : 5

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de voix obtenues par chaque candidat :

- ~~Madame ou Monsieur~~ : Daniel COURTES : 5 voix
- Madame ou Monsieur : ....
- Madame ou Monsieur : ....

~~Madame ou Monsieur~~ COURTES qui a obtenu 5 voix est élu(e) Vice-Président (2) délégué des Hauts-de-Seine du Comité syndical de Seine et Yvelines Voirie et le déclare installé.

### 4/Election du Vice-Président (1) délégué des Yvelines :

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Majorité absolue des membres du Comité Syndical (6/10) : ..6... présents

Nombre de votants : 6

Suffrages exprimés : 5

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de voix obtenues par chaque candidat :

- ~~Madame ou Monsieur~~ : Patrick STEFANINI : 5 voix
- Madame ou Monsieur : ....
- Madame ou Monsieur : ....

Madame ou Monsieur STEFANINI qui a obtenu 5 voix est élu(e) Vice-Président (1) délégué des Yvelines du Comité syndical de Seine et Yvelines Voirie et le déclare installé.

### 5/Election du Vice-Président (2) délégué des Yvelines :

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Majorité absolue des membres du Comité Syndical (6/10) : ..6... présents

Nombre de votants : 6

Suffrages exprimés : 5

Nombre de bulletins nuls : 0

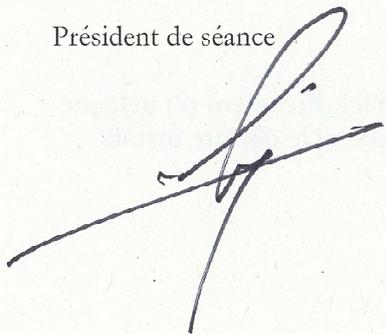
Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de voix obtenues par chaque candidat :

- Madame ou Monsieur : Pauline WINDCOUR - LEFEVRE
- Madame ou Monsieur : .....
- Madame ou Monsieur : .....

~~Madame ou Monsieur~~ WINDCOUR - LEFEVRE ..... qui a obtenu 5 voix est élu(e) Vice-Président (2) délégué des Yvelines du Comité syndical de Seine et Yvelines Voirie et le déclare installé.

Président de séance



Secrétaire de séance



*Le présent procès-verbal peut être attaqué par la voie d'une protestation devant le tribunal administratif de Versailles au plus tard à dix-huit heures le cinquième jour qui suit les élections susmentionnées, en application de l'article R119 du code électoral.*